

## **Préambule :**

Le Festival Jeunes IDF de la Ligue Île-de-France est une compétition homologuée Fide, initiée par la ligue d'Île-de-France des Échecs, ayant pour objectif de permettre aux jeunes joueurs licenciés en Île-de-France de faire des parties en cadence rapide

Cette compétition se déroule entre septembre et juin, en plusieurs étapes, en Île-de-France.

♦♦♦

## **A. REGLEMENT DE LA COMPETITION**

### **Article 1 : Généralités**

Le Festival Jeunes IDF est une compétition de parties rapides de plusieurs tournois, organisés par les clubs d'Île-de-France qui se sont portés volontaires auprès de la Ligue d'Île-de-France, respectant un Cahier des Charges établi par la Ligue, présenté au point B. du présent document.

### **Article 2 : Caractéristiques de la compétition**

2.1. Chaque étape de la compétition est composée de 3 Opens : Open Festival, Open Challenge et Open Accompagnateurs.

- L'Open Festival est ouvert aux joueurs des catégories Jeunes (U8 Petits-Poussins à U20 Junior inclus) licenciés dans un club d'Île-de-France, quel que soit leur classement FIDE ou FFE (classements estimés inclus) ;
- L'Open Challenge est ouvert aux joueurs des catégories d'âge U8 Petits-Poussins à U12 Pupilles licenciés dans un club d'Île-de-France, avec un classement rapide FFE strictement inférieur à 1400 (classements estimés inclus) et n'ayant pas de classement FIDE en cadence standard (lente) ou rapide.  
Ainsi, les joueurs classés FIDE dans au moins une cadence lente ou rapide ne sont pas autorisés à participer à l'Open Challenge et doivent forcément s'inscrire à l'Open Festival (s'ils sont licenciés dans un club d'Île-de-France) ou dans l'Open Accompagnateurs (s'il sont licenciés dans un club hors Île-de-France)
- L'Open Accompagnateurs est ouvert aux joueurs des catégories d'âges Séniors à Vétérans (quel que soit leur club) et aux joueurs des catégories Jeunes licenciés dans un club hors Île-de-France.

2.2. Nombre de rondes, homologation et cadences, appariements, classements et départages :

2.2.1. Chaque Open :

- se joue en 9 rondes ;
- se joue à la cadence de 12 minutes + 3 secondes par coup.

Les Opens sont homologués auprès de la FFE (tous les Opens) et de la FIDE (Open Festival et Open Accompagnateur) et comptabilisés pour les classements rapides des participants.

2.2.2. Les appariements de chaque Open se font avec le logiciel PAPI de la FFE au système suisse intégral.

- 2.2.3. Le classement de chaque Open est défini à la place, d'abord au nombre de points. Les joueurs à égalité de points sont départagés au Buchholz Tronqué puis à la performance.
- 2.2.4. Si le nombre de participants d'un Open est égal ou inférieur à 20, le nombre de rondes, les appariements et départages sont modifiés comme suit :
- 16 à 20 participants : 7 rondes au lieu de 9 ;
  - 11 à 15 participants : 5 rondes au lieu de 9 ;
  - Moins de 11 participants : l'Open concerné se joue en toutes rondes en système Berger, les joueurs à égalité de points sont départagés au Sonneborn-Berger puis à la performance.

### **Article 3 : Récompenses par Open**

#### 3.1. Open Festival

- 3.1.1. Les 5 premiers au classement général reçoivent une coupe et un prix en espèces.
- 3.1.2. Les 3 premiers de chacun des 10 classements par catégorie de genre et d'âge, tels que définis ci-après, reçoivent une coupe et un cadeau. Les participants primés au classement général (suivant l'article précédent) ne peuvent prétendre à un prix par catégorie d'âge et de genre.  
Les 10 classements par catégorie d'âge et de genre sont les suivants :
- 5 classements filles par catégorie d'âge de la catégorie Petites-Poussines à la catégorie Minimes ;
  - 5 classements garçons par catégorie d'âge de la catégorie Petits-Poussins à la catégorie Minimes.
- 3.1.3. Tous les autres participants reçoivent une médaille.

#### 3.2. Open Challenge

- 3.2.1. Les 3 premiers au classement général reçoivent une coupe et un cadeau.
- 3.2.2. Les 3 premiers de chacun des 6 classements par catégorie de genre et d'âge, tels que définis ci-après, reçoivent une coupe et un cadeau. Les participants primés au classement général (suivant l'article précédent) ne peuvent prétendre à un prix par catégorie d'âge et de genre.  
Les 6 classements par catégorie d'âge et de genre sont les suivants :
- 3 classements filles par catégorie d'âge de la catégorie Petites-Poussines à la catégorie Pupillettes ;
  - 3 classements garçons par catégorie d'âge de la catégorie Petits-Poussins à la catégorie Pupilles.
- 3.2.3. Tous les autres participants reçoivent une médaille.

#### 3.3. Open Accompagnateurs

Les 3 premiers au classement général reçoivent une coupe et un prix en espèces.

3.4. Les prix sont remis aux seuls participants présents à la remise des prix le jour du tournoi : les prix en espèces, coupes, cadeaux ou médailles ne peuvent pas être remis à une tierce personne.

### **Article 4 : Classements et récompenses pour la compétition, par saison**

4.1. Lors de chaque Open Festival, des points sont attribués comme suit aux participants de cet Open :

Points attribués		
1 <sup>er</sup> : 30 points	5 <sup>ème</sup> : 10 points	10 <sup>ème</sup> : 5 points
2 <sup>ème</sup> : 25 points	6 <sup>ème</sup> : 9 points	11 <sup>ème</sup> : 4 points
3 <sup>ème</sup> : 20 points	7 <sup>ème</sup> : 8 points	12 <sup>ème</sup> : 3 points
4 <sup>ème</sup> : 15 points	8 <sup>ème</sup> : 7 points	13 <sup>ème</sup> : 2 points
	9 <sup>ème</sup> : 6 points	14 <sup>ème</sup> : 1 point

- Points attribués au classement général ;
  - Points attribués pour chacun des 10 classements par catégorie de genre (filles ou garçons) et d'âge (de Petit-Poussins à Minimes).
- 4.2. À l'issue du dernier tournoi de la saison, des classements cumulés finaux du Festival Jeunes Île-de-France sont calculés sur la base des résultats des Opens Festival de chacune des étapes du Festival Jeunes Île-de-France de la saison concernée.
- 4.2.1. Au moins 3 Festivals Jeunes doivent être organisés pour que les classements cumulés soient calculés.
- 4.2.2. Seuls sont classés les participants :
- qui ont participé à la moitié ou plus des Festivals Open de la saison, et
  - à qui au moins 1 point a été attribué lors de leurs participations.
- 4.2.3. Onze classements cumulés finaux distincts sont alors établis :
- a) Un classement général ;
  - b) Dix classements, par catégorie de genre (filles ou garçons) et d'âge (de Petits-Poussins à Minimes). Les participants primés au classement général concourent également à un prix par catégorie d'âge et de genre.
- 4.2.4. Pour chaque classement et uniquement pour départager les participants dont les prix seraient différents (sinon les joueurs sont déclarés ex-aequo au titre de ce classement), en cas d'égalité de points, un départage est effectué par le plus grand nombre d'Opens Festival joués, puis par la plus petite somme des places obtenues à tous les Opens joués. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus jeune qui l'emporte.
- 4.3. Les joueurs ayant terminé aux première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième place du classement général cumulé final recevront respectivement de la part de la Ligue Île-de-France des Échecs des prix de 200€, 150€, 110€, 80€ et 60€.
- 4.4. Les joueurs ayant terminé aux trois premières places du classement cumulé final de chaque catégorie d'âge et de genre (suivant l'article 4.2.3 b) bénéficient de la gratuité de leur participation à l'ensemble des tournois du Festival Jeunes IDF de la saison suivante.
- 4.5 Les litiges administratifs concernant les classements cumulés sont réglés par le Président de la Commission Jeunes de la Ligue. Il notifie ses décisions aux joueurs concernés par email. Un appel de ses décisions peut être interjeté dans les 48 heures suivant réception de cette notification auprès de la commission des litiges de la Ligue.



## **B. CAHIER DES CHARGES**

### **Article 1 : Généralités**

- 1.1. Tout club d'échecs d'Île-de-France peut organiser une étape du Festival Jeunes Île-de-France (ci-après « Festival Jeunes IdF »).
- 1.2. Il doit faire acte de candidature, selon le calendrier établi par le Comité directeur de la Ligue et annoncé sur le site internet de la Ligue d'Île-de-France des Echecs.
- 1.3. En soumettant sa candidature, le club s'engage à respecter le présent cahier des charges du Festival Jeunes IdF.
- 1.4. La Commission Technique de la Ligue peut s'opposer à toute spécificité de l'organisation d'une étape qui risquerait de nuire à son déroulement.  
Tout manquement au présent cahier des charges ou tout élément pouvant mettre en danger le déroulement du Festival Jeunes IdF pourra entraîner l'annulation du label Festival Jeunes IdF de l'étape concernée par la Ligue.

### **Article 2 : Déroulement des compétitions**

- 2.1. Chaque étape du Festival Jeunes IdF se déroule selon le règlement de la Compétition du Festival Jeunes Ile-de-France (ci-après le « Règlement du Festival Jeunes IdF »).
- 2.2. En particulier le nombre d'Opens dans chaque étape, le nombre de rondes et la cadence sont imposés par le Règlement du Festival Jeunes IdF.
- 2.3. Chaque étape du Festival Jeunes IdF se déroule sur une journée. Le club organisateur choisit et communique les horaires de la compétition. L'horaire de la 1<sup>ère</sup> ronde doit être impérativement respecté et la remise des prix doit se terminer avant 19h.
- 2.4. Chaque Open d'une étape du Festival Jeunes IdF est géré par un arbitre principal choisi par l'organisateur. Il est conseillé de faire appel à un arbitre principal expérimenté. La Ligue encourage les organisateurs à désigner des arbitres Jeunes secondant l'arbitre principal. S'agissant d'une manifestation réunissant essentiellement de jeunes joueurs, les organisateurs, afin de tenir les projections horaires et concourir à une ambiance durablement sereine, auront intérêt à prévoir un taux d'encadrement arbitrale suffisant et ne pas se contenter des minima fédéraux règlementaires. Les arbitres sont rémunérés selon les règlements fédéraux applicables.
- 2.5. L'homologation FIDE des Opens se fait par le club organisateur qui doit veiller à respecter les délais de rigueur.

### **Article 3 : Engagements de la Ligue Île-de-France**

- 3.1. Chaque club organisateur d'une étape Festival Jeunes IdF reçoit une aide à l'organisation d'un montant de 300€ par la Ligue Île-de-France des Echecs.

- 3.2. Si nécessaire et sur demande du club organisateur, la Ligue Île-de-France des Échecs s'engage à prêter le matériel nécessaire à la tenue d'une étape Festival Jeunes IdF (jeux, sous-jeux, pendules).
- 3.3. Le Président de la Commission Jeunes de la Ligue Île-de-France des Échecs assure le suivi des annonces et des résultats des différents Festivals Jeunes IdF et la diffusion sur les différents média mis à sa disposition notamment la page "Jeunes" du site internet de la Ligue.

#### **Article 4 : Engagement du club organisateur**

- 4.1. Tout organisateur d'une étape Festival Jeunes IdF s'engage à promouvoir l'ensemble des étapes Festival Jeunes IdF de la saison auprès de ses adhérents et à ne pas organiser d'événements pouvant concurrencer les autres étapes du Festival Jeunes IdF de la saison.
- 4.2. Jauges de la Zone de jeu et de la Salle de jeu :
- 4.2.1. La Zone de jeu doit permettre d'accueillir au minimum 200 participants.
- 4.2.2. La Salle de jeu hors Zone de jeu doit permettre d'accueillir les participants entre chaque ronde et leurs accompagnateurs éventuels (parents en particulier, s'agissant de tournois dans lesquels s'inscrivent principalement des jeunes) et doit inclure obligatoirement, outre des toilettes :
- Une buvette avec au minimum des boissons froides et chaudes, des sandwiches (l'ensemble des bénéfices de la buvette est destiné au club organisateur) ;
  - Un espace de détente pour les participants entre chaque ronde, suffisamment sécurisé.
- 4.2.3. Pour rappel, la « Zone de jeu » est définie comme étant l'emplacement où les parties d'une compétition sont jouées. Seuls y ont accès les compétiteurs, les arbitres et les organisateurs. La « Salle de jeu » est définie comme étant la « Zone de jeu », les salles de repos, les toilettes, la buvette, la zone réservée aux fumeurs, et les autres emplacements désignés par l'arbitre.
- 4.3. Inscriptions et tarifs
- 4.3.1. Chaque club organisateur est libre d'appliquer les tarifs que son budget et ses ressources (bénévoles ou autres) lui permettent, en fonction des charges du Festival Jeunes IdF qu'il organise, dans la limite d'un tarif d'inscription avant le jour du tournoi de 20€ maximum (après toutes les majorations éventuelles).
- 4.3.2. Les inscriptions sur place sont fortement déconseillées (pour ne pas faire prendre de retard au démarrage du tournoi). Leur tarif n'est pas limité.
- 4.3.3. Par exception à ce qui précède, les 3 premiers aux classements cumulés finaux de chaque catégorie d'âge et de genre du Festival Jeunes IdF de la saison précédente sont dispensés de droits d'inscription.
- 4.4. Traitement post-tournoi
- Au plus tard 24 heures après la fin du tournoi, l'organisateur doit envoyer par email :
- au Président de la Commission Jeunes et au webmestre de la Ligue des Échecs d'Île-de-France:
    - o les résultats complets contenant au moins une photo du tournoi au format électronique,
    - o la boule PAPI exclusivement par voie électronique au plus tard 24 heures après la fin du tournoi.
  - au Président de la Commission Jeunes : les coordonnées de contact (adresses e-mail) de l'ensemble des participants.